



A l'attention de la presse et des médias

Communiqué de presse du 6 février 2020

"Réforme de la protection des mineur-es" à Genève

La Délégation du personnel & syndicale du Service de protection des mineur-es réagit à la conférence de presse de la Conseillère d'Etat, Madame Anne Emery-Torracinta

La Délégation du personnel du Service de protections des mineur-es (SPMi), ainsi que les organisations syndicales SIT et SSP, prennent acte de la révision du dispositif de protection des mineur-es sur le canton de Genève et réagissent ici "à chaud".

La délégation représentative du personnel note que ces dispositions ont pour but d'améliorer la prise en charge des mineur-es à l'avenir. Tout n'est pas clair sur la manière dont ces principes vont se déployer concrètement sur le terrain. Nous regrettons par ailleurs qu'elles soient communiquées si tardivement au personnel, alors qu'il sera en première ligne du dispositif.

La délégation sera attentive à ce que les options visant à renforcer les accompagnements ambulatoires, dont nous ne remettons pas en cause la nécessité, ne se fassent pas au détriment des places en foyer qui, bien que pouvant être plus chers, sont nécessaires. Dit autrement, les prestations supplémentaires ne devraient pas être envisagées sous l'angle des seules économies qu'elles permettent de faire, mais en gardant l'intérêt et la protection des mineur-es au centre de la réflexion. La délégation partage ici cette crainte, car les décisions prises ces dernières années, quel que soit la politique publique par ailleurs, sont très largement dictées par des réflexions, pour ne pas dire des réflexes, économiques.

Le nombre de nuitées en hospitalisations sociales et l'attente de place dans les foyers sont toujours largement problématiques. Une situation d'autant plus étonnante que les frais liés à ces hospitalisations semblent pouvoir annuellement couvrir le financement d'un ou deux foyers éducatifs (la moyenne annuelle de 3'000 nuitées en 2017, 2018 et 2019, engendrent à elles seules une facture annuelle de plus de 3'000'000 de francs !).

Nous demandons donc, une nouvelle fois, que le nombre de places dans les foyers soit non seulement maintenu, mais augmenté (pour les mineur-es de tout âge). Il est capital d'assurer une protection digne de ce nom, pour tous les mineur-es en situation de danger ou nécessitant une protection, présent-es sur le territoire genevois. Et ce indépendamment de leur statut ou de leur origine !

La délégation s'interroge : où les moyens vont être trouvés pour mettre en place ces prestations ? Fin 2019, lors du vote du budget, le parlement a décidé de ne pas adapter le nombre de poste face à l'augmentation de la population. La délégation redoute que les politiques restent sourds, comme depuis de nombreuses années, aux besoins criants dans le secteur du social. Nous ne voulons pas que les autres politiques publiques (enseignement, santé, administration, subventionné, etc.) subissent des coupes pour répondre aux besoins du secteur social, qu'il soit étatique ou subventionné. Dit autrement, déshabiller Paul pour habiller Jacques, n'est pas une option.

Les postes de travail dévolus au terrain n'ont que très peu augmenté au SPMi ces dernières années, alors que la charge de travail s'accroît. Ceci engendre une surcharge structurelle, au détriment de la santé du personnel et de la qualité des prestations. Nous n'avons pourtant de cesse de le rappeler à tort et à travers : que le nombre de dossier par intervenant-e reste

trop élevé, d'autant plus au vu de la complexification des situations. Cet aspect, pourtant central à nos yeux, n'a pas du tout été évoqué dans le projet de refonte de la protection de l'enfance.

Le retour souhaité sur le terrain pour le personnel constitue certainement une bonne option. C'est ce qui prévalait il y a quelques années encore, avant que les intervenant-es se voient contraints de sous-traiter une partie de leur travail à des prestataires privées, en raison de la surcharge. Un retour sur le terrain serait une mesure vaine, si d'une part le poids du travail administratif n'était pas réduit et d'autre part, au risque de nous répéter, si une volonté de diminuer le nombre de dossier par intervenant-e ne constituait pas une priorité.

Espérons que ces difficultés puissent occuper les préoccupations de toutes et tous. Espérons également que la redéfinition en cours du périmètre d'intervention du SPMi, ne se fasse pas au détriment des prestations dues à la population. Les organisations syndicales rappellent ici qu'elles sont très attachées à la défense des prestations qui bénéficient à l'ensemble de la population, en particulier pour ce qu'il en est de la protection de l'enfance.

S'il s'agit donc bien d'un secteur "sur la ligne de crête", c'est surtout un secteur qui nécessite des moyens suffisants ainsi qu'un personnel écouté et considéré. C'est l'enjeu fondamental dans la protection de l'enfance. Afin d'assurer un travail de qualité et ce dans l'intérêt supérieur des mineur-es. C'est ce que tentent de faire les professionnel-les depuis des années, malgré un contexte institutionnel, politique, social, médiatique et économique peu propice.

La Délégation du personnel du Service de protection des mineur-es

Le Syndicat des Services Publics – SSP

Le Syndicat Interprofessionnel de Travailleuses et travailleurs – SIT